Communiqué de presse

Transformation des MDPH : une dynamique amorcée, des chantiers encore à approfondir

Paris, le 10 juillet 2025. **Après un « Tour de France des solutions » et une task force à laquelle les associations nationales représentatives des personnes handicapées n'étaient pas conviées, la Ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap vient de présenter 18 mesures pour transformer les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). 18 mesures de bon sens, qui ne révolutionneront pas la vie des personnes en situation de handicap, mais simplifieront certainement leurs démarches si elles sont appliquées en temps voulu.**

« Simplifier. Humaniser. Transformer. » La promesse était belle, l'ambition demeure intacte, mais la concrétisation se heurte au contexte politique et budgétaire.

Le Collectif Handicaps a pris acte des mesures présentées ce jour par Charlotte Parmentier-Lecocq pour alléger les démarches, mieux accompagner les demandeurs, réduire les délais et améliorer les conditions de travail des MDPH. La plupart de ces dispositions répondent à des demandes de longue date, en particulier l'application des droits à vie et la mise en place de rendez-vous pour les primo-demandeurs.

Néanmoins, la mise en œuvre de certaines mesures reste encore floue. C'est le cas de celles visant à mettre fin aux disparités territoriales dans l'examen des dossiers et l'ouverture des droits : fortement mobilisées à ce sujet, les associations soutiennent cet objectif mais veilleront à ce qu'il ne se transforme pas en vœu pieu. De même, l'amélioration du dossier MPDH doit aller dans le sens d'une meilleure appropriation par les demandeurs : l'objectif ne devrait pas être simplement de réduire la longueur des formulaires, mais de permettre aux demandeurs de mieux expliciter leurs réalités de vie et les retentissements du handicap sur leur quotidien, pour obtenir une compensation adéquate.

Nous aurions pu aller plus loin sur beaucoup de points : le Collectif Handicaps – exclu de la task-force qui a planché sur ces mesures – avait adressé au Gouvernement d'autres pistes de travail, notamment autour de l'amélioration de la PCH, de l'évaluation des besoins des personnes vivant avec des altérations des fonctions mentales, psychiques et cognitives, de la réforme de la RSDAE ou encore de la révision du guide barème. Autant de dispositions qui demandaient ou auraient induit un investissement financier et qui, confrontées aux restrictions budgétaires actuelles, n'ont pas été retenues… Pourtant, elles sont absolument indispensables pour améliorer durablement la vie des personnes handicapées et de leurs aidants : nous continuerons de les porter et de marteler qu'aucun motif budgétaire ne doit justifier des entraves aux droits humains.

Des chantiers pourraient s'ouvrir dans les prochains mois pour creuser certains enjeux en matière de compensation des retentissements du handicap sur le quotidien, mais cela dépendra de la longévité de ce Gouvernement… Face à cette incertitude, le Collectif Handicaps veillera à ce que les calendriers annoncés soient respectés, les mesures réglementaires rapidement publiées, les dispositions législatives vite mises à l'ordre du jour du Parlement, le tout en collaboration étroite avec les associations représentatives. Jusqu'à la fin du quinquennat, nous devons travailler collectivement pour garantir les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Contact presse : Axelle Rousseau – axelle.rousseau@collectifhandicaps.fr – 06.60.68.66.60